

Vice-Eersteminister en  
Minister van Werk, Economie en  
Consumenten, belast met  
Buitenlandse Handel



Vice-Premier Ministre et  
Ministre de l'Emploi, de l'Economie et  
des Consommateurs, chargé du  
Commerce Extérieur

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE KRIS PEETERS,  
Vice-Premier Ministre et  
Ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs,  
chargé du Commerce Extérieur**

Lundi 26 novembre 2018

**Kris Peeters permet la mise hors ligne des sites de vente  
en ligne frauduleux dans les 24 heures à partir du 1<sup>er</sup>  
décembre**

Le vice-premier ministre et ministre de l'économie Kris Peeters intensifie la lutte contre les sites de vente en ligne frauduleux. Grâce à une collaboration entre le SPF Economie et le gestionnaire des noms de domaines .be, DNS Belgium, les possibilités de fermer des sites de vente en ligne de ce type en moins d'un jour sont élargies.

Kris Peeters: « Les fraudeurs agissent avec de plus en plus d'ingéniosité et nous devons donc équiper les services de contrôle avec de nouvelles techniques afin de pouvoir s'attaquer à eux. Jusqu'à présent il était uniquement possible de bloquer des sites internet frauduleux via une procédure rapide si les données d'identification du site internet étaient fautives. Dans d'autres cas, il nous fallait jusqu'à deux semaines avant de pouvoir fermer un site internet frauduleux. Entretemps, de nombreux consommateurs peuvent bien évidemment être victimes de pratiques illégales. Grâce à un nouveau protocole conclu entre le SPF Economie et le gestionnaire belge des noms de domaines DNS Belgium, un site internet frauduleux peut être fermé dans les 24 heures sur la base d'un contenu frauduleux. En agissant avec détermination contre les sites internet qui sont frauduleux ou avec lesquels de graves violations de la loi ont été commises, nous assurons que les sites internet .be garantissent la confiance aux consommateurs. »

A l'heure actuelle le SPF Economie peut rendre les noms de domaine .be inaccessibles via une procédure rapide si les données d'identification du propriétaire du site internet ne sont pas correctes. Si le nom, l'adresse de la personne ou de l'entreprise qui a enregistré le nom de domaine n'existe pas, le SPF Economie peut demander à DNS Belgium de bloquer le site internet sur base des conditions contractuelles que le titulaire du nom de domaine s'est engagé à respecter. Cependant, les fraudeurs agissent de manière de plus en plus intelligente et utilisent de plus en plus souvent des adresses à l'étranger, dont il est difficile de contrôler en Belgique si elles sont fausses.

Jusqu'à présent le SPF Economie n'a pas encore pu demander à DNS Belgium un blocage basé sur le contenu. Un site internet frauduleux avec des données d'identification correctes (ou des données d'identification dont il a été prouvé qu'elles sont fausses) est ainsi resté hors de portée de cette procédure rapide. Les sites web en question ont uniquement pu être bloqués via une requête auprès du parquet. Cette procédure auprès du parquet est toutefois compliquée et prend au moins deux semaines, une période qui permet aux sites internet frauduleux d'escroquer de nombreux consommateurs.

Le ministre Peeters élargit maintenant la procédure rapide, en concluant un protocole entre le SPF Economie et DNS Belgium. Ce protocole donne la possibilité au SPF Economie de bloquer et de supprimer des noms de domaine .be auprès de DNS Belgium pour leur caractère frauduleux. Cette possibilité pourra être appliquée à partir du 1<sup>er</sup> décembre.

Le protocole sera tout d'abord utilisé pour bloquer les noms de domaine .be qui ont été enregistrés de manière frauduleuse (par exemple après être libérés après un non prolongement par l'enregistré d'origine) et qui sont utilisés pour des sites web frauduleux ou qui abritent des sites phishing (des sites web qui imitent d'autres sites web afin de par exemple obtenir de manière frauduleuse des données de cartes de crédit)). Il s'agit de plusieurs centaines de sites web qui apparaissent sans cesse et pour lesquels il est impossible de faire intervenir le parquet à chaque reprise.

La nouvelle procédure sera uniquement appliquée en cas de délits sérieux. Le propriétaire dispose d'une période de deux semaines pour faire appel. Après une période de six mois le nom de domaine bloqué expire. Dans tous les cas où le propriétaire du site internet peut être clairement identifié, il sera en outre fait appel au parquet.

Pour la fermeture de site internet frauduleux avec une autre extension que .be (par exemple.com) l'intervention du parquet reste nécessaire. Pour ces sites internet, le parquet peut demander le blocage aux fournisseurs belges.

Kris Peeters: « Les services d'inspection agissent de manière prudente. Uniquement dans les cas graves où les infractions sont claires et où il existe un grand risque de dommages irréversibles pour les consommateurs ou les entreprises, la procédure sera appliquée. »

Philip Du Bois, manager général de DNS Belgium: « Le présent protocole nous permettra d'agir ensemble avec le SPF Economie de manière encore plus ciblée contre les abus possibles impliquant des noms de domaines .be. Le protocole souligne notre ambition d'une zone .be sûre et de qualité qui crée un climat favorable pour le développement ultérieur de l'internet. »

#### **1.079 site internet commercialisant des contrefaçons fermés cette année**

Dans le cadre d'une opération internationale menée sous la direction d'Europol, le SPF Economie a fermé cette année-ci 1.079 site internet .be commercialisant des contrefaçons. Dans la plupart des cas, les sites internet pouvaient être bloqués sur la base de données d'identification fautive. A l'avenir, la nouvelle procédure rendra la fermeture de sites internet de ce type plus rapide et plus simple. Cela devra faire en sorte que notre pays pourra jouer à l'avenir encore un rôle plus actif dans les opérations internationales contre les sites web qui commercialisent de la contrefaçon.

A l'opération d' Europol ont participé 26 pays de l'intérieur et de l'extérieur de l'UE. Au total, 33.593 sites web ont été bloqués parce qu'ils vendaient de la contrefaçon. Ils commercialisaient entre autres des médicaments, des films, des show télévisés, de la musique, du software et des produits électroniques. En outre, 12 suspects ont été arrêtés et plus de 1 million en crédits financiers ont été bloqués.

---